



Amnesty International

DOCUMENT PUBLIC

SOUDAN
130 000 réfugiés
à la frontière tchadienne
Cas d'appel

Index AI : AFR 54/066/2004

•
ÉFAI
•

SOUDAN

130 000 réfugiés

à la frontière tchadienne

Cas d'appel

« À présent, j'ai tout perdu ; il ne me reste plus que les doigts de mes deux mains » (réfugié au Tchad)

« Tant que la sécurité de ma famille n'est pas garantie, je ne désire pas rentrer chez moi. » (réfugié au Tchad)

Au moins 130 000 réfugiés soudanais vivent actuellement à la frontière entre le Soudan et le Tchad. La plupart se trouvent dans des camps de réfugiés, mais on estime que 40 000 sont disséminés sur 600 kilomètres le long de la zone frontalière, dans l'est du Tchad. Les infrastructures sont très réduites dans cette partie isolée du Tchad. De nombreux réfugiés se trouvent là depuis plus d'un an ; ils ont été chassés par les milices *Janjawid* et les forces armées du Soudan dans le cadre de ce qui apparaît comme une politique de déplacement forcé. Les *Janjawid* et l'armée soudanaise ont attaqué de façon systématique les villages des groupes ethniques auxquels appartiennent les fondateurs de l'Armée de libération du Soudan (ALS) et du Mouvement Justice et Égalité (MJE), deux groupes armés qui ont pris les armes contre le gouvernement dans les premiers mois de 2003.

De nombreux réfugiés sont arrivés au Tchad traumatisés par les événements dont ils ont été témoins. Ils ont non seulement souvent perdu des proches ou des voisins tués par les *Janjawid*, mais ils ont également perdu leurs villages, leurs biens et leurs moyens d'existence. De nombreuses femmes ont été violées par les *Janjawid* dans le Darfour et sont victimes des conséquences de ces actes : maladies sexuellement transmissibles, grossesses, traumatisme psychologique, mise au ban de la société. Tous ces réfugiés vivent aujourd'hui dans des conditions très précaires. Les abris qu'ils parviennent à construire avec des tissus ou des branchages offrent une protection insuffisante contre les conditions

climatiques extrêmes de la région, où il fait très chaud la journée et souvent très froid la nuit. L'arrivée de la saison des pluies (de mai à août) ne va faire qu'aggraver la situation humanitaire dans la région, car il sera encore plus difficile pour les agences humanitaires internationales d'y accéder. Les pluies vont accroître l'incidence des maladies liées à l'eau, comme la malaria. Ce facteur, ajouté au taux de malnutrition élevé, risque de provoquer une forte hausse du taux de mortalité, notamment chez les populations vulnérables comme les enfants et les personnes âgées.

La communauté internationale a mis du temps à réagir à la crise qui touche cette région, et les agences humanitaires internationales n'ont pas engagé d'action suffisamment tôt pour parer aux événements, malgré les avertissements d'organisations comme Amnesty International.

En novembre 2003, Amnesty International a envoyé une mission sur le terrain à la frontière tchadienne et a constaté que le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) distribuait l'aide uniquement aux réfugiés les plus vulnérables dans les zones les plus accessibles. De nombreux réfugiés souffraient de la faim et de la soif. Les délégués d'Amnesty International ont constaté qu'ils devaient creuser profondément dans le sable pour trouver de l'eau, laquelle était boueuse. Beaucoup sont arrivés au Tchad avec pour seul bien les vêtements qu'ils portaient au moment de leur fuite. En mai 2004, Amnesty International a dépêché une autre mission sur le terrain dans les camps de réfugiés du Tchad pour examiner le problème des violences faites aux femmes. Les délégués ont constaté qu'aucune estimation des besoins spécifiques des femmes n'avait été faite et qu'aucun dispositif médical particulier n'avait été mis en place, malgré le nombre élevé de cas de violences contre les femmes dans le Darfour – violences lourdes de conséquences. La nécessité de prendre ces mesures devient d'autant plus urgente que les femmes constituent la majorité des réfugiés et ont beaucoup de personnes à leur charge. L'afflux important de réfugiés dans ces régions isolées a créé un problème sanitaire ; en effet, de nombreuses personnes vivent dans la promiscuité sans toilettes ni endroit pour se laver. L'infrastructure médicale est très réduite dans les zones frontalières du Tchad, malgré la création de centres et de dispositifs par l'organisation humanitaire Médecins Sans Frontières (MSF). Les réfugiés ont continué à affluer, même après le cessez-le-feu du 8 avril, la population continuant de fuir le Darfour en raison des attaques menées sur les villages par les *Janjawid* et les forces gouvernementales.

Les personnes réfugiées le long de la frontière ne sont toujours pas à l'abri des attaques. Elles ont été prises pour cibles par les *Janjawid* et bombardées par l'armée de l'air du Soudan. Le HCR a donc établi plusieurs camps un peu plus loin de la zone frontalière. Il a ouvert huit camps dans lesquels il indique que sont actuellement regroupées 90 000 personnes. On estime cependant que 40 000 réfugiés vivent toujours hors des camps dans des conditions difficiles ; leurs réserves de nourriture s'épuisent et la saison des pluies approche. Ces réfugiés sont par surcroît menacés de nouvelles attaques des *Janjawid* et des forces armées soudanaises.

On estime à 1,2 million le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du Darfour qui sont exposées à un danger plus grand encore. Le risque qu'elles encourent est aggravé par le fait que les *Janjawid*, qui ont provoqué ce déplacement massif de

population, les harcèlent à l'intérieur des camps de personnes déplacées et les attaquent à l'extérieur. Les mesures prises par le gouvernement soudanais pour assurer protection et assistance humanitaire aux personnes regroupées dans des camps de personnes déplacées sont inadéquates. Un Soudanais qui a réussi à se rendre à Khartoum après avoir passé trois mois au camp de Mokjar a déclaré : « *Ce n'est pas un camp, c'est une prison.* »

Agissez !

Écrivez au gouvernement du Tchad en lui demandant :

- de faire en sorte que tous les camps et les villages de réfugiés soient situés dans des zones sûres à distance de la frontière, où les réfugiés ne seront plus exposés à de nouvelles attaques des milices *Janjawid* ou des forces armées du Soudan ;
- de veiller à ce que les réfugiés présents à la frontière et qui n'ont pas encore intégré de camp soient protégés de manière adaptée contre les attaques des milices *Janjawid* ou des forces armées du Soudan, et que la nature civile et humanitaire des camps soit respectée ;
- de faciliter la mise en œuvre de l'aide humanitaire, notamment le secours d'urgence, et de faire en sorte que tous les Soudanais réfugiés au Tchad en bénéficient ;
- de faire en sorte que les dispositifs appropriés soient mis en place pour éviter la marginalisation des femmes dans les camps de réfugiés ; il faudrait par exemple qu'il y ait du personnel féminin dans les camps, que la nourriture soit équitablement distribuée et que des femmes médecins puissent dispenser des soins médicaux aux femmes qui ont été victimes de violences au Soudan.

Destinataires des appels :

Président de la République du Tchad :

Général Idriss DEBY
Président de la République
Présidence de la République
BP 74 N'DJAMENA
République du Tchad
Fax : 235 51 45 01/ 52 44 73

Premier Ministre, Chef du gouvernement :

Monsieur Moussa Faki MAHAMAT
Premier Ministre, Chef du gouvernement
Présidence de la République
N'DJAMENA
République du Tchad

Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation :

Monsieur Djimtibaye Lapia Neldjita

Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation

Ministère de l'Intérieur

N'DJAMENA

République du Tchad

Fax : 235 52 58 85 ou, via le ministère des Affaires étrangères, 235 51 91 22

Ministre des Affaires étrangères :

Monsieur Nagoum YAMASSOUM

Ministre des Affaires étrangères

Ministère des Affaires étrangères et de l'Intégration Africaine

N'DJAMENA

République du Tchad

Fax : 235 51 91 22

Veillez également faire part des inquiétudes d'Amnesty International au gouvernement de votre pays.

Pour plus d'informations sur la situation des droits humains dans le Darfour, consultez le site Internet d'Amnesty International :

<http://www.amnesty.org>

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre SUDAN – 130,000 REFUGEES ON THE CHAD BORDER.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - juin 2004.

Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :